

## SÉANCE DU 6 JUILLET 2022

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 13 juillet 2022 **22-07-088**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 29 juin 2022**

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS Conseiller municipal délégué

### Absents :

Edwige NOMDEDEU, Emmanuelle MERIT, Christophe DARDENNE

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HÖPER pouvoir à Laurence ROUEDE, Gonzague MALHERBE pouvoir à Marie-Antoinette DALLAIS

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

## COMMUNICATION DES DECISIONS COMMUNICATION DES DÉCISIONS

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

En application de la délibération du 25 mai 2020, le Conseil municipal de Libourne a délégué à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre un certain nombre de décisions en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a été amené à prendre.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- prend acte de cette communication

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le 12.07.2022  
et de la publication, le 13.07.2022  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 13 juillet 2022

**COMMUNICATION DES DECISIONS**

✓ **Direction des Ressources Humaines**

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
<b>Alinéa 4 – Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, dans le respect des seuils réglementaires, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ;</b>	Décision	Approbation d'une convention de formation – 1 agent	Association « Décider Ensemble »	270 € TTC	Du 24 au 26 octobre 2022	Laurence Rouède
	Décision	Approbation d'une convention de formation – 1 agent	Atelier de l'Arbre	1500 € TTC	4 jours (août –septembre 2022)	Laurence Rouède
	Décision	Approbation d'une convention de formation – 1 agent	Campus du Lac	2 110 € TTC	38 h de formation	Laurence Rouède

✓ **Direction Administrative et Financière**

**Service des finances**

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
<b>Alinéa 7- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;</b>	Décision	Modification de l'acte constitutif de la régie d'avances « Dépenses imprévues et frais de déplacement »	-----	-----	-----	Denis Sirdey
	Décision	Nomination du régisseur titulaire, des mandataires suppléants et des mandataires simples de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de l'exploitation du stationnement sur voirie	-----	-----	-----	Denis Sirdey

<b>Alinéa 3 - Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;</b>	Décision	Contrat de prêt	La Banque Postale	2 000 000 €	20 ans	Denis Sirdey
<b>Alinéa 3 - Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;</b>	Décision	Contrat de prêt	ARKEA Banque	2 000 000 €	20 ans	Denis Sirdey
<b>Alinéa 20 – Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant annuel maximum à 3 millions d'euros pouvant comporter un ou plusieurs index (EONIA T4M, EURIBOR ou tout autre index) ;</b>	Décision	Conclusion d'une ligne de trésorerie	Crédit Agricole Aquitaine	3 000 000 €	364 jours	Denis Sirdey
<b>Alinéa 24- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;</b>	Décision	Paiement des cotisations afférentes aux associations auxquelles la Ville adhère	-----	35 179.37 €	Année 2022	Denis Sirdey
<b>Alinéa 7- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;</b>	Décision	Nomination de mandataires Régie de recettes « Vacances funéraires »	-----	-----	-----	Denis Sirdey

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
<b>Alinéa 5 – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;</b>	Décision	Avenant n°3 au contrat de location	Société BIOLIB UNILABS	434.83 € /mois	Un an renouvelable depuis 2017 (maxi 12 ans)	Antoine Le Ny
	Décision	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de parcelles situées Route de Saint-Emilion	Société SCI ABRAHAM WELTON	532.36 € / mois	Jusqu'en 2025 (convention initiale en 2013)	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public – salle n°6 à la Maison des Associations	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	-----	Du 5 mai 2022 au 4 mai 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Avenant ,°1 à la convention d'occupation du domaine public – 1 rue Montesquieu	Association La Movida	-----	Du 30 mars 2022 au 1 <sup>er</sup> septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation précaire – logement rue Giraud	[REDACTED]	-----	Durée de 3 mois à compter du 18 mars 2022 (renouvelable une fois)	Antoine Le Ny

✓ **Direction des Sports**

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
<b>Alinéa 5 – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;</b>	Décision	Convention de mise à disposition du Centre Nautique des Dagueys dans le cadre d'un Championnat Régional	Association Canoé Kayak Sport Libourne	-----	Dimanche 13 mars 2022	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels et utilisation des installations sportives du « site du Grand Bourdieu (Condat) »	Etat	-----	A compter du 1er mars 2022 pour une durée de trois ans	Jean-Louis ARCARAZ

<p><b>Alinéa 5 – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;</b></p>	Décision	Convention de mise à disposition du Stade Robert Boulin dans le cadre d'un Championnat de Gironde de lancers longs (Benjamins et minimes)	Association ASL Athlétisme	-----	Dimanche 20 mars 2022	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention d'occupation du parking du Dojo Querre de la ville entre la commune de Libourne	Association Muse et Samouraï	-----	12 mois à compter du 21 mars 2022	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition du terrain synthétique du stade de Moueix dans le cadre d'un match amical	Association Toulouse Foot Club	-----	Dimanche 27 mars 2022	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention pour l'utilisation du Pôle nautique International des Dagueys dans le cadre du Championnat Régional	Association Club Nautique Libourne	-----	Dimanche 27 mars	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition de la plaine des Dagueys dans le cadre l'organisation d'une manifestation ludique et sportive	Association "Dispositif Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique	-----	Mardi 19 avril	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention pour la mise à disposition du stade Clémenceau dans le cadre des Olympiades Libournaises	Association Les Olympiades Libournaises	-----	Samedi 21 mai	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention pour la mise à disposition du gymnase des Dagueys dans le cadre d'un stage technique et d'initiation de la Ligue Nouvelle Aquitaine	Association Ecole de Canne et Bâton du Libournais	-----	Dimanche 8 mai	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention pour l'utilisation du stade de Plince dans le cadre de la 14ème édition de Entre Côtes et Cep	Association Les foulées Vertes en Libournais	-----	Samedi 21 mai et dimanche 22 mai	Jean-Louis ARCRAZ

<b>Alinéa 5 – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;</b>	Décision	Convention pour l'utilisation du Pôle Nautique International des Dagueys dans le cadre des régates internationales de Libourne	Association Club Nautique Libourne	-----	Samedi 7 mai et dimanche 8 mai	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour l'utilisation de la plaine et du lac des Dagueys dans le cadre de l'organisation du Raid Prince noir	Association Princes Noirs	-----	Samedi 14 mai	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour l'utilisation de la plaine et du lac des Dagueys dans le cadre d'un parcours du cœur	Association cœur et santé Libourne	-----	Dimanche 15 mai	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour l'utilisation de la plaine et de la plage des Dagueys dans le cadre d'une manifestation destinée à la promotion du paratriathlon	Comité Départemental de Triathlon	-----	Samedi 14 mai et dimanche 15 mai	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour l'utilisation du stade de Moueix dans le cadre d'un tournoi U11/U13 par l'association Football Club de Libourne	Association Football Club de Libourne	-----	Samedi 16 avril et dimanche 17 avril	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville entre la commune	Association Mini Yogis du Libournais	-----	12 mois à compter du 4 avril 2022	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour la mise à disposition du gymnase des Dagueys dans le cadre d'une compétition Régionale de Taekwondo	Association Club Challengers Taekwondo	-----	Samedi 21 mai et dimanche 22 mai	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour la mise à disposition du site des Dagueys dans le cadre d'une journée de sensibilisation au don d'organes, à la greffe et à l'activité physique avec un parcours du cœur	Association pour le Don d'Organes et de Tissus Humains	-----	Samedi 11 juin	Jean-Louis ARCARAZ



<b>Alinéa 5 – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;</b>	Décision	Convention pour la mise à disposition du stade Robert Boulin dans le cadre de l'organisation des finales départementales du parcours sportif du sapeur-pompier et des épreuves athlétiques	Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde	-----	Du jeudi 7 avril au samedi 9 avril inclus	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention pour la mise à disposition du gymnase Georges Kany dans le cadre de la Fête de fin d'année	Karaté Evolution	-----	Dimanche 19 juin	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention pour l'utilisation des installations sportives de la ville de Libourne dans le cadre des rencontres Inter IEP (Instituts d'Etudes Politiques)	Association FASIEPF	-----	Du jeudi 31 mars au dimanche 3 avril inclus	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention pour la mise à disposition du Stade Robert Boulin (VIP, terrains d'honneur et annexe) ainsi que le stade de Plince	Association Rugby Club Libourne	-----	Le samedi 23 avril	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention pour la mise à disposition du gymnase des Dagueys et du Pôle nautique International des Dagueys dans le cadre du Championnat de France de Fond de canoé Kayak	Association Canoé Kayac Sport Libourne	-----	Samedi 9 avril et dimanche 10 avril	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention pour l'utilisation du site des Dagueys dans le cadre du 1er Défi du Lac	Association Les foulées Vertes en Libournais	-----	Samedi 18 juin	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention pour la mise à disposition du gymnase Georges Kany, du terrain de Beach volley sur la plaine des Dagueys et du terrain synthétique du stade Jean-Antoine Moueix dans le cadre des 60 ans de l'association	Association Hand Ball Club Libourne	-----	-Lundi 13 juin au samedi 18 juin (Kany) -Vendredi 17 juin (Dagueys) -Samedi 18 juin (Moueix)	Jean-Louis ARCRAZ



<b>Alinéa 5 – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;</b>	Décision	Convention pour l'utilisation de la tour et du lac des Dagueys dans le cadre de l'organisation de « Osez Libourne »	Libourne CALI Natation	-----	Samedi 25 juin	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de mise à disposition du gymnase de Condat dans le cadre d'un tournoi	ASL BASKET	-----	Samedi 21 mai et dimanche 22 mai	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de la mise à disposition du stade Robert Boulin dans le cadre de l'organisation des championnats de France Interclubs - 1er tour	ASL Athlétisme	-----	Dimanche 8 mai	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de la mise à disposition du stade Robert Boulin dans le cadre de l'organisation des championnats de France Interclubs - finales	ASL Athlétisme	-----	Dimanche 22 mai	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de la mise à disposition du stade Robert Boulin dans le cadre de l'organisation des championnats du Sud Nouvelle Aquitaine	ASL Athlétisme	-----	Samedi 18 juin	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de contrat d'Assistance (programme de Services IQ) pour l'utilisation du système d'irrigation de terrains de sports	Société Rain Bird	-1665 euros en 2022 -1665 euros en 2023	Du 27 avril 2022 au 13 octobre 2023	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Contrat d'abonnement ORPHEON – Robotique pour l'utilisation du système de robotisation de traçage de terrains de sports	Société EXPO LINE	560 € HT	Année 2022	Jean-Louis ARCARAZ

<b>Alinéa 5 – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;</b>	Décision	Convention de mise à disposition du terrain synthétique du stade JA-Moueix dans le cadre de l'organisation d'un match contre les Artigues de Lussac	Union Sportive Saint Denis de Pile	-----	Dimanche 15 mai	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour utilisation du pôle nautique dans le cadre d'une découverte de la navigation	Lycée Henri Brulle	-----	Jeudi 19 mai	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour l'utilisation de la plaine et du Lac des Dagueys dans le cadre d'un entrainement de Raid	Union Nationale du Sport Scolaire	-----	Mercredi 18 mai	Jean-Louis ARCARAZ

✓ **Direction de l'Éducation**

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
<b>Alinéa 4 – Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, dans le respect des seuils réglementaires, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ;</b>	Décision	Convention de prestation collective « accompagnement à la scolarité »	La Mutualité Sociale Agricole	308 €	De septembre 2021 à juin 2022	Thiery Marty
	Décision	Convention relative à l'accueil d'un bénévole pour l'accompagnement à la scolarité	██████████	-----	Mai -juin 2022	Thiery Marty

**Service développement commercial et enseignes**

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
<b>Alinéa 5 – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;</b>	Décision	Convention d'utilisation du domaine public de l'aire d'accueil de camping-cars	SAS Camping-Car Park	Le loyer est constitué : -d'une part forfaitaire = 1 200 €/an -d'une part variable correspondante à un pourcentage du chiffre d'affaires (soit 63%)	A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 5 ans	Marie-Sophie Bernadeau
	Décision	Contrat de bail pour l'utilisation du parking Aristide Briand	SNCF Gares et Connexions	Redevance annuelle de 52 294 € /HT et HC	Un an à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Marie-Sophie Bernadeau

La liste des marchés publics est annexée à la délibération et à ce présent tableau (D.Sirdey)

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 13 juillet 2022

**Communication des marchés signés depuis le 30/05/2022**

N° de marché	Intitulé	Montant (H.T)	Montant (TTC)	Titulaire
2020L15 Avenant n°1	Maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la Place Guadet Fixation du coût prévisionnel des travaux et du forfait définitif de rémunération	Taux de rémunération : 5.98% Montant avant avenant : 19 440.00€ Montant de l'avenant : +6 017.98€ Montant après avenant : 25 457.98€ % écart introduit : +30.96%	Taux de rémunération : 5.98% Montant avant avenant : 23 328.00€ Montant de l'avenant : +7 221.58€ Montant après avenant : 30 549.58€ % écart introduit : +30.96%	Groupement Rouge Bordeaux (mandataire) / Edanlo